



Association des infirmières et infirmiers
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Questions et réponses -Examen d'admission à la profession

Comment les examens peuvent-ils évaluer correctement les infirmières diplômées alors que les traitements et les soins évoluent avec une telle rapidité?

Un sondage est envoyé aux infirmières immatriculées tous les trois ans. Au Nouveau-Brunswick, les nouvelles diplômées reçoivent une immatriculation provisoire qui leur accorde l'autorisation d'exercer pour une période limitée. Ces nouvelles infirmières diplômées sont comprises dans le sondage. Ensuite, les résultats du sondage sont utilisés pour apporter, le cas échéant, les révisions nécessaires au plan d'examen et déterminer le nombre de questions dans chaque domaine.